



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERIMAIRES EN COLERE !

www.cfdtpsareennes.fr

13/10/17

contact@cfdtpsareennes.fr

De nombreux intérimaires nous ont interpellé sur les niveaux de salaires liés à l'impact des heures non travaillées.

Pour la CFDT, cette situation est inacceptable et risque malheureusement de continuer jusqu'à la fin 2017 !

A notre demande, une délégation CFDT accompagnée d'intérimaires a été reçue par la Direction.

Afin de limiter l'impact des heures non travaillées, la CFDT a demandé que l'avance de 56€ payée dès la troisième séance non travaillée dans le mois soit payée dès la première.

Nota : La CFDT a également demandé que le délai de prévenance notamment en cas de renouvellement du contrat soit d'un mois.

La Direction s'est engagée à répondre rapidement à nos revendications.

**AVEC LA CFDT, ON NE SUBIT PAS LE QUOTIDIEN, ON LE FAIT
EVOLUER POUR MIEUX CONSTRUIRE !**

